



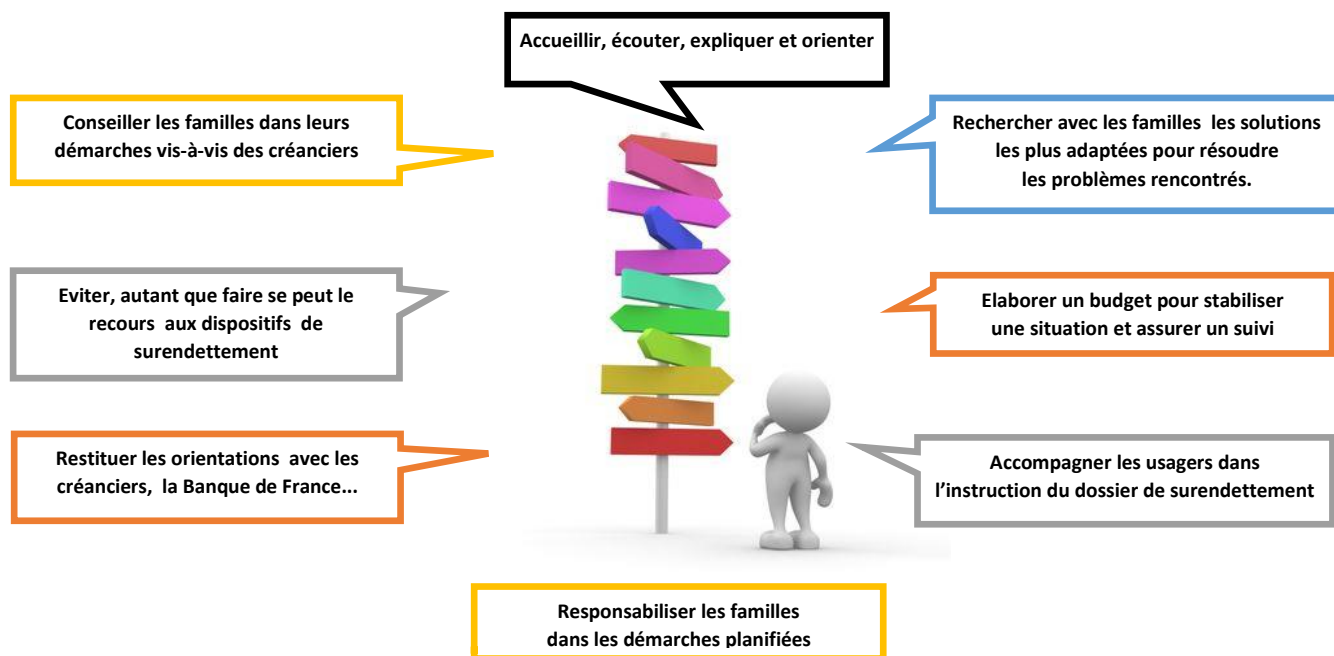
Action Educative Budgétaire

QU'EST-CE QU'UNE AIDE EDUCATIVE BUDGETAIRE :

Une AEB est un dispositif proposant un soutien aux agents rencontrant des difficultés liées à la gestion de leur budget.

Dans ce cadre, les agents bénéficient d'une aide technique et d'un accompagnement assurés par une conseillère en économie sociale et familial (CESF), dans le respect de la confidentialité et de la neutralité.

La CESF travaille en partenariat avec les Assistants de Service Social des ministères économiques et financiers.



COMMENT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC LA CESF :

C'est l'Assistant de Service Social des MEFR qui, après évaluation et expertise, oriente l'agent vers un accompagnement CESF.

Pour une meilleure prise en compte globale de la situation, le premier rendez-vous peut se dérouler en binôme. Etre accompagnée par son Assistant de Service Social permet une mise en confiance.

OU RENCONTRER LA CESF :

La CESF réalise des permanences hebdomadaires dans les bureaux de :

- La DDAS 93 : 27 rue Délizy, Pantin
- L'Hôtel des Impôts : 10 rue du Centre, Noisy le Grand
- Pôle social de la DIPA 19 rue des Terres noires, Roissy CDG